

Résolution sur une nouvelle stratégie en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe après 2015

2016/2526(RSP) - 03/02/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 337 voix pour, 286 voix contre et 73 abstentions, une résolution sur une nouvelle stratégie en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe après 2015.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes S&D, ALDE, GUE/NGL et Verts/ALE.

Les députés rappellent que la stratégie de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2010-2015 **n'est pas suffisamment exhaustive**, et que ses objectifs programmés n'ont pas été réalisés dans la pratique. Ils indiquent qu'une nouvelle stratégie pour l'après-2015 devra insuffler un élan nouveau et arrêter des mesures concrètes pour renforcer les droits des femmes et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, les députés estiment qu'il est regrettable que le programme de travail de la Commission pour 2016 ne fasse aucune mention spécifique de la stratégie de l'Union pour l'égalité des genres pour l'après-2015 et déplorent le fait que, le 3 décembre 2015, la Commission n'ait publié qu'un document de travail de ses services intitulé "*Strategic engagement for gender equality 2016-2019*".

Ils déplorent également le fait que, le 7 décembre 2015, le Conseil Emploi, politique sociale, santé et consommateurs (EPSCO) n'ait pas pu s'accorder sur une position officielle en ce qui concerne plusieurs points en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris la directive sur la présence des femmes au sein des conseils d'administration, qui est attendue de longue date par le Parlement.

Toutefois, les députés se félicitent de l'angle d'approche adopté par la Commission concernant un engagement stratégique pour l'égalité hommes-femmes, mais déplorent l'absence de critères concrets et **d'un budget spécifique**, en l'absence desquels il sera impossible de mesurer l'état d'avancement de la stratégie.

Ils invitent la Commission à:

- adopter une communication sur une nouvelle stratégie en faveur de l'égalité hommes-femmes et des droits des femmes pour la période 2016-2020 qui **réponde aux enjeux en matière d'égalité hommes-femmes et qui soit conforme au programme fixé au niveau international**, à savoir le document final adopté en 2015 lors de la session spéciale Pékin +20 et le nouveau cadre pour «l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes: transformer la vie des femmes et des filles dans le contexte des relations extérieures de l'UE (2016-2020)»;
- coopérer avec le Parlement et le Conseil, et organiser un sommet de l'Union européenne consacré à l'égalité hommes-femmes et aux droits des femmes en vue d'identifier les progrès accomplis, et de prendre de nouveaux engagements dans la perspective du prochain Conseil EPSCO en mars 2016.